



Siège social : Avenue Bas-Congo 30 - Commune de Bandalungwa, Kinshasa, RDC  
Adresse postale : B.P. 4745 Kinshasa 2, RDC  
Téléphone : +243 81 6885717/ +243 9 98 18 6810  
Adresse électronique : [clubdesamisdroit@hotmail.com](mailto:clubdesamisdroit@hotmail.com) ou [cadcongo2@yahoo.fr](mailto:cadcongo2@yahoo.fr)

## **RAPPORT SUR LA SESSION D'INFORMATION ORGANISEE PAR LE CAD SOUS LE THEME: "LA CPI ET LES DROIT DES VICTIMES"**

En date du 11 juin 2007, le Club des Amis du Droit du Congo (CAD) a organisé une session d'information à l'Université protestante au Congo au cours de laquelle les étudiants du niveau terminal ont été conviés à participer. Sous le thème général indiqué ci-haut, deux interventions nous ont été proposées par deux personnalités de la structure de la CPI à savoir, Monsieur André LAPERRIERE, directeur exécutif du Fonds au profit des victimes et Madame Laetitia BONNET de la Section Participation des victimes et Réparation.

La première intervention était faite par Madame BONNET qui nous a entretenus sur les généralités à propos de la CPI. Elle a brièvement parlé de la compétence de la CPI quant à la poursuite des infractions énumérées à l'article 5 du Statut de Rome. Elle est aussi revenue sur les principes majeurs de droit qui caractérisent la CPI.

Quant au deuxième intervenant, Monsieur LAPERRIERE, il a essentiellement axé son intervention sur les droits des victimes devant la CPI. Abordant ce sujet, il s'est plus appesanti sur les moyens alloués pour assurer la représentation des victimes par les Avocats. Pour l'orateur, le fait de rendre justice à ces victimes est important. Mais il est également important de leur fournir une aide et une indemnité pour permettre de reconstruire une vie qui a souvent été brisée par la guerre. Le Fonds au profit des victimes entend répondre à ce besoin.

Après les exposés magistraux des intervenants, une série des questions et préoccupations pertinentes ont été soulevées par les étudiants, notamment des questions en rapport avec le procès Thomas LUBANGA; la sécurité des victimes; le cas des accords d'immunité bilatéraux spécifiques que les Etats-Unis cherchent à faire signer pour garantir l'immunité des militaires américains à de possibles poursuites par la CPI pour des crimes internationaux; et d'autres infractions à caractère international commis avant le 1 juillet 2002. Dans leurs réponses, les intervenants ont généralement répondu aux préoccupations des étudiants.

Un sentiment de satisfaction totale a caractérisé tant les intervenants que les étudiants sur cet échange fructueux qui a laissé les intervenants impressionnés par la qualité des questions qui leur ont été posées.

Après la session de question-réponse, la session d'information a été sanctionnée par la conclusion du Modérateur, Adolphe MOPOTU MOGBAYA, Avocat et Secrétaire Général du Club des Amis du droit du Congo.

Commencée à 12h15, la session a pris fin à 13h30

Fait à Kinshasa, le 11 juin 2007

Le Secrétaire Général, Maître Adolphe MOPOTU MOGBAYA